



COMPTE-RENDU
de la séance
du Conseil Municipal
du 30 octobre 2018

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2018

- Aménagement de la rue Duguesclin
A la demande de l'Agence départementale dans un souci de sécurisation de la rue Duguesclin, un nouvel estimatif a été établi pour un montant prévisionnel de 44 094.75 €. Avis favorable du Conseil Municipal.
Le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre (Atelier Bouvier Environnement) s'élève à 4 400 €. Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 proposé.

- Tarifs location des salles communales 2020
Avis favorable du Conseil Municipal pour les nouveaux tarifs (cf tableau) et pour la facturation d'un acompte de 30 % du montant total de la location lors de la réservation des salles comme il avait été décidé pour les tarifs applicables en 2019.

- Contrat Enfance Jeunesse/MSA
Un Contrat Enfance Jeunes peut être conclu avec la MSA pour la période 2017/2020. Cette convention permettra de percevoir une aide de la MSA pendant la durée du contrat pour le Centre de Loisirs.
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- Rapport d'activité du SDE 35
Le Conseil Municipal adopte le rapport d'activité 2017 du SDE 35.

- Concours du Receveur Municipal
Le Conseil Municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des budgets au taux de 100 % par an (indemnité calculée sur les bases de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990).

- Renouvellement contrat logiciels et prestations de services de la Mairie
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec SEGILOG et ce, pour une durée de trois ans comprenant
- un montant de 6 939,00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels se décomposant comme suit :
Du 15/11/2018 au 14/11/2019 soit 2 313,00 € HT
Du 15/11/2019 au 14/11/2020 soit 2 313,00 € HT
Du 15/11/2020 au 14/11/2021 soit 2 313,00 € HT

- un montant de 771 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation se décomposant comme suit :

Du 15/11/2018 au 14/11/2019 soit 257,00 € HT

Du 15/11/2019 au 14/11/2020 soit 257,00 € HT

Du 15/11/2020 au 14/11/2021 soit 257,00 € HT

➤ Redevance assainissement 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la redevance assainissement 2019 comme suit :

- Part fixe abonnement 42,00 €

- Part proportionnelle le m3 HT 1,00 €

Pour les familles disposant d'un puits, la partie variable est calculée sur la base d'une consommation de 30 m3 par an et par personne.

➤ Ligne de trésorerie utilisable par tirages

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de LA BANQUE POSTALE une ligne de trésorerie pour un montant de 73 000 € au taux de Eonia + marge 0,76 % l'an (renouvellement) et ce, pour une durée d'un an.

➤ Convention Cité gestion de trésorerie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS une ligne de trésorerie de 80 000 € au taux T13M (marge 0,80 %) et ce, pour une durée d'un an.

➤ Motion de soutien à l'AMR35

Avis favorable à la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux